

Arrondissement Sud-ouest

Compte rendu et commentaires

Par Marcel Sévigny

Séance du Conseil d'arrondissement
du 11 janvier 2011

5 ÉluEs

Benoît Dorais, Maire

Véronique Fournier, conseillère de ville, **Sophie Thiébaud** conseillère arrondissement (Pointe St-Charles/St-Henri, Petite-Bourgogne), **Daniel Bélanger** conseiller de ville et **Huguette Roy**, conseillère d'arrondissement (Émard-Côte St-Paul)

- 5 quartiers composent le Sud-Ouest: Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Côte Saint-Paul, Ville-Émard.
- Population de l'arrondissement: 70 000 personnes

Avertissement : Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force citoyen sur des bases autonomes. Ce qui signifie, qu'une véritable démocratie ne pourra être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

Sous des airs tranquilles, le conseil se révèle informatif

En manchette :

- **Le Maire parle de lutte à la pauvreté**
- **Le règlement sur les référendums remis en cause**
- **Le patrimoine et la voracité des promoteurs**

Je réutilise ici le même titre que le mois précédent, très pertinent pour décrire l'ambiance du conseil malgré un ordre du jour très court ainsi que du fait qu'il n'y avait qu'une quinzaine de citoyenNEs dans la salle. En effet, durant la période d'information des éluEs le Maire a répondu à une critique que j'ai publiée sur le site de la Pointe Libertaire sur la lutte à la pauvreté. Et suite à une question pertinente de la conseillère Sophie Thiébaud (je l'incite à récidiver régulièrement), nous avons su que le « droit de renonciation » de la loi sur les référendums a été remis en question par la Ville de Montréal.

D'autre part, malgré son avertissement de principe « soyez court et concis dans vos questions », le Maire a toléré bienveillamment de longues interventions des 3 seuls intervenantEs au micro pour la soirée.

Période d'information des éluEs

Une réaction du Maire

Le maire Benoit Dorais a commencé par faire un bilan de l'année 2010. Une année bien remplie a-t-il dit en énumérant les principaux dossiers (ex : Turcot, Corridor Dalhousie, sécurité [en lien avec la circulation surtout], Ateliers du CN, etc.) qui ont façonné la vie municipale dans le Sud-Ouest?

Il a aussi mentionné l'enjeu du « Logement pour tous », dont je peine à trouver les références et les prises de position en faveur des milliers de familles dans le besoin. « Dont le nombre est assez effarant » dit-il. Le Maire a repris cet enjeu « un logement pour tous », en l'associant clairement à la lutte à la pauvreté comme un enjeu 2011. « Peut-être n'avais-je pas été assez clair dans mes interventions » antérieures, a-t-il ajouté.

J'ai senti ici une réponse à la critique publiée sur le site de la Pointe Libertaire intitulée « **Discours révélateur du maire Dorais aux milieux d'affaires** » (qu'on peut lire à l'adresse ci-jointe), <http://www.lapointelibertaire.org/node/1509>, et dans laquelle j'ai souligné que l'enjeu de

la lutte à la pauvreté ne figurait pas dans les priorités du Maire lorsqu'il parle de développement pour le Sud-Ouest.

Hier soir au conseil il a mis le point sur les i, avancé qu'il ferait une annonce prochainement sur cet enjeu, mais tout en maintenant l'idée traditionnelle que « le développement économique » (capitaliste on entend), soit profitable à tous.

Un dossier à suivre...

Une question de Sophie Thiébault

La conseillère a demandé à la majorité des éluEs de Vision Montréal où en était rendu le cheminement quant à la remise en question du « droit à la renonciation » inscrit dans la loi sur les référendums. Pour bien comprendre, il faut remonter à un exemple concret.

Le POPIR de St-Henri, voilà plusieurs années (4 ou 5 ans à mon souvenir) voulait expérimenter l'utilisation de la loi sur les référendums lors de la présentation du projet de condos de l'Impérial Tobacco à St-Henri. Revendiquant plus de logements sociaux dans le projet, le POPIR avait indiqué son intention de mobiliser les résidentEs pour signer le registre en masse afin d'avoir un référendum sur le projet.

Mais le POPIR s'était fait couper l'herbe sous les pieds puisque le promoteur avait organisé une tournée de porte-à-porte avec une pétition dans laquelle les résidentEs pouvaient renoncer à leur **droit d'être consulté par référendum**. En obtenant 50 % + 1 des noms des gens susceptibles de participer au référendum, c'est fièrement que l'ancienne mairesse Jacqueline Montpetit avait annoncé qu'il n'y aurait pas de référendum à la grande colère des militantEs du POPIR.

Dans les faits, cet article de la loi contredit ouvertement l'esprit même de la loi. En somme, un promoteur, en y mettant le prix, peut éviter un référendum sur son projet et stopper net la contestation. Le cas a fait boule de neige ailleurs. Et finalement, la Ville de Montréal a décidé d'en appeler au ministre Lessard des Affaires municipales afin de faire modifier la loi.

Mais, de répondre la conseillère Fournier, le processus de remise en question semble lent et il n'y a pas encore de calendrier établi au gouvernement du Québec. Mais au moins c'est dans la machine comme on dit.

Période de questions citoyennes

- Un résident de St-Henri, Serge Deschamps, connu pour sa grande implication dans la sauvegarde du patrimoine architectural de son quartier, est venu essayer de convaincre les éluEs de s'intéresser plus sérieusement à la protection des bâtiments menacés.

Il considère que le travail des éluEs n'est pas suffisamment orienté vers l'action et il critiquait à mot couvert le comportement plutôt attentiste du directeur de l'urbanisme Normand Proulx.

Le Maire s'est engagé dans une démarche (il a invité formellement le directeur d'Héritage Montréal Dinu Bumbaru) à discuter des enjeux et invité par le fait même M. Deschamps.

Mais la chose la plus importante soulevée par le citoyen est sans conteste le fait que des promoteurs font des pressions de toutes sortes pour s'emparer de vieux bâtiments historiques pour les démolir et construire des condos. Il cite son propre cas et affirme qu'il a été obligé de mettre une affiche dans sa porte indiquant que « sa maison n'est pas à vendre » afin que cesse le harcèlement des promoteurs.

De plus, il souligne que très bientôt une demande démolition d'un bâtiment de 1880 sera portée au conseil et demande formellement que l'arrondissement refuse une telle demande.

Voilà donc une autre façon de souligner l'appétit vorace de promoteurs et de spéculateurs capitalistes qui s'activent dans le Sud-Ouest depuis 15 ans et qui en fin de compte finissent par déterminer l'avenir urbanistique de nos quartiers.

ARTICLES au CONSEIL

Article 40.03 : L'arrondissement autorise la construction d'un triplex sur 3 étages au 518 rue Fortune en remplacement des garages qui s'y trouvent.

Article 40.04 : Un projet du groupe Samcon, de 44 logements aux 2337, 2341 et 2345 rue Augustin Cantin.

Sur ces 2 projets, la conseillère Thiébault a voté contre soulevant encore une fois (elle l'a fait à quelques reprises déjà) une nouveauté qui s'installe chez les promoteurs. Il s'agit de construire des mezzanines, une sorte de 4e étage un peu en retrait sur un triplex par exemple. Dans le cas de la rue Augustin Cantin, le logement mezzanine de 2 chambres à coucher sera vendu plus de 300 000 \$.

Si le coût du logement est un facteur majeur lié à l'embourgeoisement du quartier, l'autre question soulevée est celle des mezzanines. À priori, on peut y voir plusieurs facteurs positifs (densification par exemple), mais cette nouvelle mode pourrait devenir un élément de transformation du caractère du bâti qui fait partie de l'identification d'une communauté.

Une question tout à fait pertinente que le Maire et le conseil devraient soumettre à la réflexion et au débat public. Et pourquoi l'organisation d'un forum sur cette question ?